



Doit-on vivre encore ensemble??

Par **missseverine**, le **12/05/2011** à **10:24**

Bonjour,

mon époux et moi avons décidé de divorcer suite à des problèmes d'argents.

Il veut que je reste avec lui et les enfants dans notre maison que nous avons fait construire.

Cependant la colocation est plutôt invivable, de plus il a la main mise sur le compte bancaire, mes clés de maisons....

Je souhaite donc ne plus vivre avec lui, puis-je partir sans problème??

Je ne travaille plus, et très peu de revenu (assedic et allocations pour 3 enfants).

Que dois-je faire

merci

Par **fra**, le **12/05/2011** à **11:18**

Bonjour, Madame,

[fluo]Le but de ma réponse n'est pas de prendre la décision à votre place[/fluo].

Mais, il faut savoir qu'un divorce coûte cher car, outre les frais de procédure, même avec une formule par consentement mutuel, qui s'élève à un certain montant, il faut que vous trouviez à vous reloger. Donc, deux logements nécessitent, dans votre cas, sans doute, une échéance de prêt, pour la maison, dont vous demeurerez co-garante si ce dernier a été consenti sur vos deux têtes, à laquelle s'ajoute, un loyer, pour le second.

En sus, éventuellement, une seconde voiture alors qu'une seule était, peut-être suffisante, avant.

Le seul moyen dont vous disposez pour prendre un peu d'aisance et d'indépendance, consiste à vendre la maison, à la condition que vous ayez, déjà, remboursé une partie non négligeable du prêt, car vous récupérerez un capital, si vous avez des droits dessus.

Par **Domil**, le **12/05/2011** à **12:50**

[citation]Cependant la colocation est plutôt invivable, de plus il a la main mise sur le compte bancaire, [/citation] Ouvrez le votre, faites-y verser votre revenu, et désolidarisez vous du compte joint

[citation] mes clés de maisons.... [/citation] Faites en faire un autre jeu

Le problème le plus important n'est pas si vous pouvez partir, mais qui va accepter de louer à une mère isolée au chômage ? Faites vite un dossier de logement social